

PARIS

PALAIS D'IENA

Restauration de l'Hémicycle

C.C.T.P.
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
LOT N°6 - PEINTURE

Antoine CHAPUIS
Architecte en Chef des Monuments Historiques
2, rue des Bleuets - 21490 SAINT JULIEN

Avril 2026 – Ind 1

1 CLAUSES PROPRES AU PRÉSENT LOT	3
1.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - RÉGLEMENTATIONS - NORMES	3
1.1.1 GÉNÉRALITÉS.....	3
1.1.2 PROGRAMME	3
1.1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES CONTRACTUELS	3
1.2 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	4
1.2.1 Fournitures	4
1.2.1.1 Remarques préliminaires.....	4
1.2.1.2 Peintures	4
1.2.2 Réception des supports	4
1.2.2.1 Etat de livraison des supports et travaux préparatoires	4
1.2.3 Conditions de réalisation des ouvrages.....	5
1.2.3.1 Travaux d'enduit et de peinture	5
1.2.3.2 Ouvrages annexes	5
1.2.3.3 Échantillons	5
1.2.3.4 Définition des états de finition	5
1.2.3.5 Choix des fournitures.....	7
1.2.3.6 Exécution des ouvrages - Coordination	7
1.2.3.7 Protection des ouvrages exécutés.....	7
1.3 OBSERVATIONS	7
1.4 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.....	7
1.5 CONDITIONS DE L'OFFRE	8
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
2.1 MOYENS D'INVESTIGATION ET PROTECTIONS	9
2.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	9
2.2.1 Intervention en présence de peinture contenant du plomb	9
2.2.2 Décapage peinture	10
2.3 TRAVAUX DE PEINTURE.....	10
2.3.2 Peinture sur murs et plafonds.....	10
2.3.2.1 Travaux préparatoires	10
2.3.2.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes	10
2.3.3 Peinture sur métallerie	11
2.3.3.1 Travaux préparatoires sur support neuf.....	11
2.3.3.2 Travaux préparatoires sur supports anciens	11
2.3.3.3 Finition par peinture aux résines alkydes	11
2.3.4 Peinture sur ouvrages en bois.....	11
2.3.4.1 Travaux préparatoires sur support neuf.....	11
2.3.4.2 Finition par peinture laque mate acrylique polyuréthane	12
2.4 NETTOYAGE	12

1 CLAUSES PROPRES AU PRÉSENT LOT

1.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX - RÉGLEMENTATIONS - NORMES

1.1.1 GÉNÉRALITÉS

L'entrepreneur examinera tous les plans contractuels et lira les C.C.T.P. de l'ensemble des lots, il n'ignore rien de leurs conséquences.

En cas de doute concernant un lot ou une prestation, l'Entrepreneur devra demander à consulter le ou les C.C.T.P. des lots correspondants qui seront à sa disposition dans les bureaux du Maître d'Ouvrage.

1.1.2 PROGRAMME

Les travaux du présent lot comprennent tous les matériaux, fournitures, ouvrages accessoires et main-d'œuvre nécessaires à la parfaite réalisation des travaux prévus aux plans et définis dans le présent C.C.T.P. et en particulier :

LA RESTAURATION DE L'HEMICYCLE DU PALAIS DE IENA A PARIS

Ces travaux seront exécutés en une tranche décomposée en 8 entités définies à l'article 1.2 des préliminaires ; ils comprendront notamment dans la limite du programme défini dans les préliminaires ainsi que sur les plans :

*** Échafaudages et protections**, comprenant :

. Mise en place de petits échafaudages et hausse-pieds afin de permettre l'exécution des travaux

*** Travaux préparatoires**, comprenant :

. Intervention en présence de peinture au plomb
. Décapage des peintures

*** Travaux de peinture**, comprenant :

. Mise en peinture sur murs et plafond
. Mise en peinture des garde-corps métalliques compris tous travaux préparatoires nécessaires
. Mise en peinture des ouvrages bois compris tous travaux préparatoires nécessaires

*** Nettoyage en fin de travaux**

1.1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES CONTRACTUELS

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ; ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque les références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement le texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

Toutes les prescriptions figurant dans le guide de préconisation publié par l'OPPBTP seront applicables à la présente opération, en accord avec le Coordonnateur SPS dans le respect de la notice PGC, et les incidences financières correspondantes seront réputées incluses dans le prix soumissionné par l'entreprise.

1.2 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.2.1 Fournitures

1.2.1.1 Remarques préliminaires

Les marques et références de produits qui pourraient être indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif dans un but de clarification.

L'entrepreneur devra proposer sous sa responsabilité et soumettre à l'agrément de l'Architecte en chef les caractéristiques précises des fournitures qu'il propose d'approvisionner, avec pour objectif de respecter au mieux les exigences fonctionnelles et l'aspect des produits indiqués dans le présent document et de répondre aux caractéristiques particulières de l'opération.

1.2.1.2 Peintures

Tous les produits utilisés (peintures, vernis, enduits) seront de marque réputée soumise à l'agrément de l'Architecte en chef et seront acheminés jusqu'à leur lieu d'utilisation dans leur emballage d'origine.

L'Architecte en chef se réserve le droit de subordonner son accord à la production par le fabricant d'une garantie conjointe avec l'entrepreneur de la bonne tenue des peintures.

Le fabricant s'engagera par cette garantie à contrôler le mode d'utilisation de ses produits.

L'Architecte en chef se réserve en outre le droit de procéder inopinément sur le chantier à des prélèvements de produits qu'il fera analyser par un laboratoire compétent. Si ces analyses révélaient une anomalie, l'ensemble des travaux correspondants serait refusé.

L'entrepreneur devra vérifier que les produits utilisés sont bien compatibles avec les supports et en particulier avec les produits de cure qui peuvent être utilisés lors de l'exécution des ouvrages de gros-œuvre ainsi qu'avec les supports anciens conservés (peinture au plomb par exemple en cas d'encapsulage). L'entrepreneur devra également vérifier que les produits utilisés sont compatibles avec les conditions climatiques locales.

Tous les produits d'addition, solvants, seront utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. Les produits utilisés pour les nettoyages seront conformes aux instructions des producteurs des différents matériaux à nettoyer.

1.2.2 Réception des supports

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur procédera à la réception des supports sur lesquels il doit exécuter ses travaux. Il contrôlera en particulier leur état de surface ainsi que leur bonne tenue. Tout début d'exécution vaut réception des supports correspondants et aucune réclamation ultérieure ne sera admise par l'Architecte en Chef.

1.2.2.1 Etat de livraison des supports et travaux préparatoires

Parements plâtre et plaque de plâtre :

- Les ouvrages en plaque de plâtre ou matériaux équivalents seront livrés bruts après traitement des joints au calicot et enduit spécial.
- L'entrepreneur procédera à une révision des joints, à leur ponçage et à un dépoussiérage général.

Menuiserie bois

Après mise en place et réglage des menuiseries, l'entrepreneur du présent lot procédera à une révision des impressions effectuées en atelier par le titulaire du lot Menuiserie, au rebouchage à l'enduit de toutes les entailles et joints, ainsi qu'à un ponçage général. Le traitement fongicide et insecticide n'est pas à la charge du présent lot.

Ouvrages métalliques

Tous les ouvrages en matériaux ferreux seront livrés avec une ou deux couches de peinture antirouille appliquée avant leur mise en œuvre. L'entrepreneur devra le ponçage de toutes les parties présentant des traces de rouille ainsi qu'une révision générale de la peinture antirouille.

1.2.3 Conditions de réalisation des ouvrages

1.2.3.1 Travaux d'enduit et de peinture

L'application des enduits et peintures se fera après préparation des supports, de telle manière que ceux-ci soient propres, secs et sains. Tous les graffitis ou repères de chantier seront neutralisés de manière à ne pas apparaître après peinture.

Avant toute application de peinture, l'entrepreneur veillera à obtenir l'approbation de l'Architecte en chef sur les échantillons de toutes les surfaces correspondantes.

En aucun cas, l'application d'enduit ou de peinture ne pourra avoir lieu par température inférieure à 5°C, sur supports gelés ou surchauffés, sur supports humides.

L'entrepreneur devra la protection de toutes les surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou détériorées au cours des travaux de peinture (revêtements de sols, marches, menuiseries et ferronneries, quincaillerie et appareillages divers, etc.).

Tous les ouvrages détériorés, c'est à dire qui n'auraient pas repris leur aspect d'origine après nettoyage, seront remplacés à la charge de l'entrepreneur.

L'application des peintures se fera à la brosse, au rouleau ou au pistolet pneumatique.

Dans ce dernier cas, l'entrepreneur veillera à ce que son personnel porte les masques de protection réglementaires.

En aucun cas une couche d'enduit ou de peinture ne sera appliquée avant séchage et durcissement de la couche précédente.

Les couches successives de peinture seront de couleur légèrement déterminée de telle manière que la dernière couche soit conforme aux échantillons approuvés.

Après achèvement et séchage de la dernière couche de finition :

- Le support devra être totalement masqué.
- Les arêtes, cueillies et parties moulurées devront être bien dégagées et les rechamps éventuels parfaitement exécutés.
- Les parties planes devront être de couleur homogène et ne laisser apparaître ni coulures, ni embus, ni traces de reprise.
- Les couleurs et les grains de finition devront être identiques à ceux des échantillons approuvés.

1.2.3.2 Ouvrages annexes

Outre les ouvrages principaux spécifiquement décrits dans ce qui suit, l'entrepreneur doit tous les travaux de peinture des ouvrages de l'opération.

Ces ouvrages comportent en particulier :

- Les canalisations de toute nature (acier, cuivre, fonte, à l'exception des canalisations plastiques), bien que ces canalisations soient apparentes ou situées dans des gaines techniques, faux-plafonds, etc.
- Les parties métalliques de toute nature, supports d'appareillages divers, que ces parties métalliques soient apparentes ou situées dans des gaines techniques, faux-plafonds, etc.
- Dans les locaux techniques, gaines ou placards techniques, les maçonneries en sol, murs et plafonds, les menuiseries et serrureries à l'exception des équipements mécaniques spécialisés mis en place par l'entrepreneur correspondant.

1.2.3.3 Échantillons

Avant exécution de chaque type d'ouvrage, l'entrepreneur réalisera des échantillons de nature, de surface et de couleur dans les conditions exactes de l'exécution et y apportera les modifications nécessaires pour obtenir l'approbation de l'Architecte en chef.

Après approbation, deux échantillons conformes aux revêtements approuvés seront réalisés sur contreplaqué et remis à l'Architecte en chef pour servir de témoins de contrôle.

1.2.3.4 Définition des états de finition

Le présent CCTP prévoit, pour chaque système de peinture les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1, à savoir :

- finition A
- finition B
- finition C

Ces différents états de finition exigés sont rappelés ici, selon le DTU 59.1, articles 6.2.3.1 à 6.2.3.3.

1.2.3.4.1 Enduits intérieurs

Comprenant :

- supports à base de liants hydrauliques ;
- enduits mortiers ciment ou chaux ;
- maçonneries ;
- éléments préfabriqués en plâtre fibres-ciment, de cloisons et plafonds.

Finition type A

- La planéité finale est satisfaisante, il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires.
- De faibles défauts d'aspect sont tolérés.
- L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse.
- Le remplissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- La planéité générale initiale n'est pas modifiée.
- Les altérations accidentelles sont corrigées.
- La finition B est d'aspect poché.
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

Finition type C

- Le film de peinture couvre le sujettile.
- Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du sujettile.
- La finition C est d'aspect poché.

1.2.3.4.2 Bois et matériaux dérivés du bois

Finition type A

- Légers défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et de très légers défauts d'aspect sont admis.
- Aspect final uniforme.
- Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- La planéité initiale n'est pas modifiée.
- Des défauts d'aspect et de traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.

Finition type C

- Ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur.
- Le film de peinture couvre le sujettile.
- Il lui apporte un coloris, l'état de finition reflète celui du sujettile.

1.2.3.4.3 Ouvrages métalliques

Les défauts de planéité d'ensemble du sujettile métallique ne sont pas repris.

Finition type A

- Les altérations locales accidentelles sont corrigées en travaux intérieurs.
- Légères traces d'outils admises.
- Très faibles défauts d'aspect admis.
- Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Finition type B

- Sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.

Finition type C

- L'état de finition C n'est pas compatible avec la protection nécessaire des sujettiles ferreux, ni avec les techniques d'application sur ces sujettiles.

1.2.3.4.4 Finition très soignée

Prescriptions spéciales pour la finition spécifique exigée, conformément à l'article 6.2.2.4 du DTU 59.1
Cette qualité ne tolère aucun défaut.

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition, selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut. Si, pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

Le présent article apporte dérogation aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

1.2.3.5 Choix des fournitures

L'entrepreneur soumettra à l'agrément de l'Architecte en chef les marques et types de produits qu'il propose d'approvisionner pour toutes les fournitures dont il a la charge.

L'Architecte en chef pourra demander toutes justifications, références, procès-verbaux d'essai qu'il jugera nécessaires, il pourra également demander une garantie conjointe du fabricant.

1.2.3.6 Exécution des ouvrages - Coordination

L'entrepreneur doit toutes les prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages y compris les manutentions, les échafaudages et l'outillage.

Il devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution.

Avant d'exécuter ses propres ouvrages, il devra vérifier que les ouvrages des autres corps d'état qui sont en relation avec les siens sont correctement réalisés.

1.2.3.7 Protection des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est responsable de ses propres ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à la réception de l'opération ; il doit en conséquence les protections éventuellement nécessaires. Les protections mises en place ne doivent pas gêner l'exécution des autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit l'enlèvement de toutes les protections provisoires, le nettoyage de ses ouvrages ainsi que les remises en état éventuellement nécessaires.

1.3 OBSERVATIONS

Le C.C.T.P. a pour objet de renseigner au maximum l'entrepreneur sur la nature des ouvrages à exécuter, leur importance et leur implantation. L'entrepreneur devra réaliser sans exception tous les ouvrages nécessaires au parfait achèvement de ses travaux.

1.4 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est responsable de la qualité, de l'aspect et de la bonne tenue de ses ouvrages ainsi que du respect des performances imposées par le présent document.

Il doit en conséquence sélectionner, sous sa propre responsabilité, les matériaux et déterminer le mode de mise en œuvre, les renseignements donnés par le présent document devant être considérés comme indicatifs.

Par ailleurs, l'entrepreneur est tenu d'apporter à l'Architecte en chef l'assistance de ses compétences professionnelles pour la réalisation d'ouvrages parfaitement adaptés à leurs fonctions et aux caractéristiques particulières de l'opération.

Il devra en conséquence signaler par écrit dans les meilleurs délais (et au plus tard pendant les délais d'études) toutes anomalies, erreurs ou omissions qu'il aurait constatées dans les documents qui lui sont remis par l'Architecte en chef.

1.5 CONDITIONS DE L'OFFRE

L'offre sera obligatoirement établie sur le cadre du bordereau quantitatif joint au présent dossier d'appel d'offres.

Les entreprises mentionneront clairement dans le mémoire technique annexé à leurs offres les ouvrages complémentaires qu'elles jugeraient bien d'exécuter en fonction de leurs spécialités et habitudes.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 MOYENS D'INVESTIGATION ET PROTECTIONS

Dans le cadre de la présente opération, il sera mis à disposition de l'ensemble des entreprises à titre gracieux, à condition que les interventions soient réalisées selon phasage défini dans le calendrier détaillé d'exécution établi en début de travaux, les équipements suivants :

- **Par le titulaire du lot n°2**, conformément aux planches graphiques jointes au présent dossier :
 - . des échafaudages intérieurs avec plancher haut d'ensemble dans l'hémicycle et l'alcôve.
 - . d'un dispositif d'approvisionnement composé d'une plateforme et de sa potence équipé d'un treuil de 500kgs de charge.

En complément au titre du présent article, le titulaire du présent lot devra :

- les hausse-pieds
- les petits échafaudages
- les planchers de travail
- les plateformes
- les sapines mobiles
- les dispositifs de levage pour l'approvisionnement
- etc.

qu'il jugera nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des travaux de son marché compris amenée du matériel, installation, dépose/repose journalière à la demande, location et entretien pendant la durée des travaux, dépose et repli en fin de chantier.

La prestation comprendra l'amenée du matériel, l'installation, la location et l'entretien pendant la durée des travaux, tous les remaniements nécessaires en cours de chantier, la dépose du matériel et le repli en fin de travaux.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon technicité de l'entreprise, en accord avec l'Architecte en Chef et le Coordonnateur SPS, pour permettre l'exécution de l'ensemble des travaux intérieurs du présent lot.*

2.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

2.2.1 Intervention en présence de peinture contenant du plomb

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maître d'Ouvrage a fait procéder en amont de l'opération au diagnostic plomb obligatoire des zones concernées par le projet, celui-ci, joint au dossier de consultation, révèle la présence de peinture au plomb.

Au titre du présent article le titulaire du présent lot devra prévoir toutes les sujétions de précautions suivantes :

- La mise en place d'installations de chantier spécifiques en complément des installations générales de chantier.
- L'établissement de zone de confinement par tous moyens propres à l'Entreprise tels que sas étanche avec accès par porte souple hermétique type ZIP AIR ou équivalent.
- La mise en place dans la zone confinée d'un aspirateur anti-rejet de particules pour traitement des déchets, poussières et résidus de ponçage.
- La collecte des déchets contaminés avec mise en sacs étanches numérotés et l'évacuation pour traitement en centre de tri agréé y compris fourniture au Maître d'Ouvrage des bordereaux de suivi de déchets assurant la traçabilité.

- Les sujétions liées à la réalisation des travaux par du personnel muni d'Équipements de Protection Individuelle comprenant notamment des combinaisons journalières jetables de catégorie 6, des chaussons, des gants, de masque complet à ventilation assistée de catégorie 3, etc., ainsi que la douche obligatoire en fin de journée.

Les mesures envisagées seront précisément détaillées dans le PPSPS qui sera soumis par l'Entreprise à la validation du Coordonnateur SPS.

NOTA : La description ci-dessus concernant les ouvrages contenant du plomb n'est pas exhaustive. Dans tous les cas de figure, les dispositions de la notice PGC compléteront et primeront toujours sur le présent document, sans que cela ne limite en quoi que ce soit la prestation à réaliser, ni la responsabilité de l'entreprise.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Pour les châssis, garde-corps et main-courantes prévus conservé en place et restauré, suivant diagnostic réglementaire joint au dossier de consultation, réglementation en vigueur et visite sur place.*

2.2.2 Décapage peinture

Comprenant :

- Décapage chimique des murs pour mise à nu
- Brossage des éléments à la brosse douce
- Toutes sujétions d'exécution sur bois en place
- Essai de convenance à présenter à l'agrément de l'Architecte.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon visite sur place, **au titre de l'entité IV**, pour dégagement des parement bétons de la salle de réalisation vidéo.*

2.3 TRAVAUX DE PEINTURE

2.3.2 Peinture sur murs et plafonds

2.3.2.1 Travaux préparatoires

Comprenant :

Pour finition type A

- Brossage métallique (uniquement sur carreaux et plaques de plâtre).
- Époussetage.
- Couche d'impression.
- Rebouchage.
- Enduit repassé aspect lisse.
- Ponçage et époussetage.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

*- Selon plans et visite sur place, **au titre de l'entité I**, sur support neuf, pour la cloison et le plafond fermant l'accès par le vomitoire Nord.*

2.3.2.2 Finition par peinture microporeuse aux résines alkydes

Famille 1 - classe 4 a.

- Aspect : Finement poché / Satiné

Comprenant

- Pour finition type A

- . Couche intermédiaire
- . Révision
- . Couche de finition

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Sur l'ensemble des supports préparés au titre de l'article précédent.*

2.3.3 Peinture sur métallerie

2.3.3.1 Travaux préparatoires sur support neuf

Comprenant :

- Nettoyage et dépoussiérage.
- Retouche à la demande de la protection anticorrosion, selon nature.
- Pour les métaux ayant fait l'objet d'une galvanisation : dégraissage, décrochage suivi d'un rinçage, ponçage et couche primaire réactive effectués en atelier.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Au titre de l'entité I, pour la trappe fournit par le titulaire du lot n°4*

** Au titre de l'entité II, pour les main-courante fournit par le titulaire du lot n°4*

** Au titre de l'entité III, la grille de ventilation de la salle des lampes fournit par le titulaire du lot n°4*

2.3.3.2 Travaux préparatoires sur supports anciens

Sur anciens fonds en métal peints, mal adhérents et écaillés, à réaliser sur site :

- Décapage par tous moyens pour élimination de toutes les parties mal adhérentes et/ou écaillées.
- Grattage de la rouille et brossage.
- Léger ponçage et époussetage.
- Couche primaire inhibitrice de corrosion ou raccord par pochonnage.

Prise en compte du diagnostic plomb annexé au présent dossier, avec établissement d'un protocole d'intervention dans le respect de la réglementation en vigueur à soumettre à l'approbation du Coordonnateur SPS et de l'Architecte en chef. Les interventions du présent lot sur les ouvrages contenant des peintures au plomb seront réalisées par du personnel qualifié équipé des Équipements de Protection Individuels réglementaires. Les incidences financières découlant de ces prescriptions sont réputés incluses dans les prix unitaires de l'entreprise.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Selon visite sur place,*

- Au titre de l'entité I, pour l'ensemble du châssis H-18 (face intérieure uniquement) et pour les châssis du lanteron (aux deux faces).

- Au titre de l'entité II, pour l'ensemble des équerres en fer-forgé récupérés lors des opération de curage et reposé dans la présente opération.

- Au titre de l'entité III, pour les châssis extérieurs de la salle des lampes (face intérieure uniquement).

- Au titre de l'entité IV, pour les garde-corps et main-courante y compris pour complément

2.3.3.3 Finition par peinture aux résines alkydes

Peinture de finition, brillante, tendue, aux résines alkydes et inhibiteurs de rouille, en phase solvant, comprenant :

- 2 couches de finition - Famille 1 - Classe 4 a

Aspect satiné tendu.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

** Pour l'ensemble des ouvrages métalliques préparés précédemment.*

2.3.4 Peinture sur ouvrages en bois

2.3.4.1 Travaux préparatoires sur support neuf

** Travaux préparatoires pour **finition type A** comprenant :*

- . Révision de la couche d'impression effectuée en atelier par le titulaire du lot n°7.*

- . Rebouchage.
- . Ponçage.
- . Enduit repassé.
- . Ponçage à sec.

Produit proposé : Gamme Argile sous-couche de préparation des établissements ARGILE ou équivalent technique.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

- * Selon pièces graphique et visite sur place pour les ouvrages en bois neufs réalisées par le titulaire du **lot n°3**, destinés à rester apparents, à savoir :
 - Pour les plinthes du Vomitoire Nord.

2.3.4.2 Finition par peinture laque mate acrylique polyuréthane

Comprenant

- Pour finition type A

- . Couche intermédiaire
- . Révision
- . Couche de finition

Aspect tendu - mat

Produit proposé : Gamme Argile Laque Mat des établissements ARGILE ou équivalent technique.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

- * Sur l'ensemble des ouvrages préparés précédemment.

2.4 NETTOYAGE

L'entreprise devra, avant réception, le nettoyage de toutes les vitres, de la quincaillerie ainsi que les nettoyages d'usage.

LOCALISATION / OBSERVATIONS PARTICULIERES :

- * Pour l'ensemble du chantier selon technicité de l'entreprise.

Lu et accepté

L'Entrepreneur